

Réf: Dossier N° 084025

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « ENYX VOLAILLE »

Siège social Abidjan, Anyama, ABIDJAN ANYAMA ATTINGUIE  
EXTENSION, Lot 1860, Ilot 260

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 03/01/2022, et enregistrés au CEPICI le 21/02/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ENYX VOLAILLE »

Objet : l'élevage et la vente de volailles, la production et vente de poussins d'un jour, la production et vente d'aliments de volailles, porcs, lapins... ; la vente de matériels agricoles, l'Import-export, les prestations de services (formation en aviculture, ...).

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Anyama, ABIDJAN ANYAMA ATTINGUIE  
EXTENSION, Lot 1860, Ilot 260

Dirigeant(s) : M ENY GRAH FREDRY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-02267 du 23/03/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°11940/GTCA/RC/2022 du 23/03/2022

